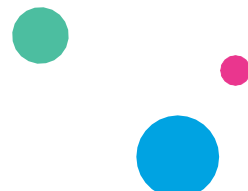


APPEL A PROJETS
**« Démonstrations de métiers -
Mondial des Métiers décembre 2026 »**

Cahier des charges

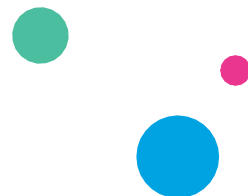
MAI 2026





SOMMAIRE

1. Réalisation d'une démonstration métiers au Mondial des Métiers et objectifs de mise en œuvre	4
2. Critères d'éligibilité et modalités de déroulement des démonstrations	4
2.1 Publics visés	4
2.2 Modalités de mise en œuvre	5
3. Le soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	5
3.1 L'aide financière	5
3.1.1 Les dépenses éligibles	5
3.1.2 Les dépenses non éligibles	6
3.1.3 Présentation du budget prévisionnel de l'opération	6
4. Comment présenter une candidature à l'appel à projets	7
4.1 Le calendrier de l'appel à projets	7
4.2 Le candidat	7
4.3 Les documents de l'appel à projets	7
4.4 Les modalités de dépôt du dossier de candidature	7
4.5 Les pièces constitutives du dossier de candidature	7
4.6 Les critères de sélection	8
5. Les conditions d'exécution de l'événement en cas de soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	8
5.1 L'engagement des candidats en termes de réalisation	8
5.2 Obligations de communication	9
5.3 Obligations d'évaluation	9
5.4 Le versement de l'aide financière	9
6. Les contacts	10



Contexte

L'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a été créée en décembre 2019 pour fédérer l'ensemble des acteurs régionaux de l'orientation scolaire et professionnelle.

Cette association loi 1901 a également vocation à porter une partie des missions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'orientation scolaire et professionnelle. En effet, depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a confirmé et renforcé le rôle des régions dans ce domaine, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi d'en confier la mise en œuvre à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Bien que l'Etat assure toujours la responsabilité de définir, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, selon ses statuts, est compétente pour :

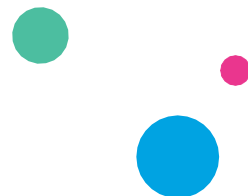
- produire et diffuser de la documentation et de l'information, à portée régionale, relatives à l'orientation scolaire et professionnelle ;
- l'organisation, l'appui à l'organisation et le financement de manifestations, salons, forums dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie ;
- l'organisation, l'appui à l'organisation et le financement d'actions pour l'orientation et la promotion des métiers, en réponse aux besoins des acteurs économiques et des établissements de formation ;
- la mise en œuvre d'actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Le Mondial des Métiers est une action dont l'organisation et la gestion ont été reprises en avril 2020 par l'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, soutenue par la Région, qui permet d'informer un public composé de jeunes, de familles, de demandeurs d'emploi et de personnes en reconversion sur les métiers afin de nourrir leur réflexion sur leur projet professionnel. Il offre la possibilité d'interroger des professionnels, d'assister et de participer à des démonstrations de métiers afin de mieux les connaître et de mieux appréhender les débouchés du monde du travail.

À partir de 2026, le Mondial des Métiers s'appuiera sur un modèle enrichi intitulé « Mondial des Métiers 3.0 », intégrant la découverte des métiers, les parcours de formation et l'insertion professionnelle. Ce nouvel axe vise à répondre efficacement aux enjeux de recrutement et d'emploi de la région.

Cette évolution du salon sera articulée autour de trois thématiques principales, réparties dans trois pavillons distincts et complémentaires :

- Le premier pavillon portera sur l'information et la démonstration de métiers, constituant ainsi le pilier identitaire et pédagogique du Mondial des Métiers.
- Le deuxième pavillon sera consacré à l'orientation et aux parcours de formation, favorisant une articulation entre la découverte d'un métier et le choix d'un cursus adapté.
- Enfin, le troisième pavillon traitera de l'alternance, des stages, de l'insertion professionnelle et de l'employabilité ; cet espace représentera l'aboutissement du



parcours pour le visiteur, qui pourra rencontrer des entreprises proposant des opportunités de recrutement ou de stage après avoir exploré les métiers et les formations accessibles.

Le présent appel à projet concerne l'objet historique du Mondial des Métiers, déployé dans le Pavillon 1.

Le Mondial des Métiers répond à cette volonté de mettre en adéquation les attentes des entreprises, les besoins de recrutement et l'orientation des jeunes. Cet enjeu est d'autant plus nécessaire à relever en période de reprise économique où les employeurs rencontrent des difficultés à recruter.

L'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation apporte aux acteurs du Mondial des Métiers son expertise, ses conseils tout en veillant au respect de ses recommandations.

Le présent cahier des charges vise à présenter l'appel à projets lancé par l'association, ses conditions, les modalités d'instruction et de sélection des projets présentés.

1. Réalisation d'une démonstration métiers au Mondial des Métiers et objectifs de mise en œuvre

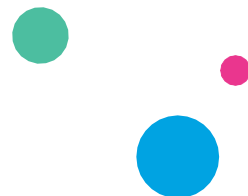
Les démonstrations réalisées dans le cadre du Mondial des Métiers ont pour finalité de donner une vision des métiers d'aujourd'hui et de demain ainsi que de leurs perspectives d'emploi. Leur mise en œuvre doit poursuivre les objectifs suivants :

- Informer sur les métiers et les formations qui permettent d'y accéder.
- Faire évoluer les représentations du public sur les métiers à travers des échanges avec des professionnels et des jeunes en formation.
- Présenter les métiers de façon opérationnelle et réelle au travers de démonstrations réalisées par les jeunes et encadrées par des professionnels.
- Proposer des stands innovants et des supports interactifs adaptés aux différents publics, sur des métiers méconnus et créateurs d'emploi.
- Concevoir des démonstrations permettant de découvrir, à travers un parcours de mise en situation, les différents métiers exercés dans une entreprise.
- Réaliser des animations de façon pédagogique et attractive.
- Permettre aux jeunes de mesurer l'évolution des métiers et les perspectives d'insertion professionnelle, favoriser une construction progressive de leur projet d'orientation notamment par la poursuite d'études.

2. Critères d'éligibilité et modalités de déroulement des démonstrations

2.1 Publics visés

Les démonstrations de métiers doivent s'adresser à tous les publics, notamment les jeunes, familles, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion. Une attention particulière est apportée aux personnes en situation de handicap.



2.2 Modalités de mise en œuvre

- Les démonstrations de métiers sont réalisées principalement par des jeunes en formation (en dehors des jeunes participant à des concours) et des professionnels.
- Elles portent sur des mises en situation réelle.
- Les démonstrations doivent être **attractives**. Elles doivent permettre au public d'échanger avec les jeunes qui les effectuent, les professionnels, les enseignants ou formateurs présents. La participation du public doit être activement recherchée.
- Elles doivent mettre en avant les évolutions des métiers en valorisant les pratiques innovantes ou les nouvelles technologies, par exemple le développement durable (économie circulaire) ou la digitalisation. Les métiers doivent être valorisés par le recours à des supports d'information et d'orientation numériques et **interactifs**. Des outils de communication pertinents, ludiques et innovants peuvent être élaborés. Il peut s'agir de courts films, de lunettes 3D, ou de casques VR permettant la découverte de métiers méconnus ou ne se prêtant pas à une démonstration physique classique (ex : gestes professionnels, témoignages de jeunes ou de professionnels...).
- La recherche de **cofinancements** est attendue dans le financement des projets de démonstrations.
- La **collaboration** visible entre branches professionnelles, établissements de formations et professionnels est appréciée.

3. Le soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Le seul dépôt du dossier de candidature ne garantit pas de l'octroi d'un soutien financier de la part d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

La décision d'accorder ou non le soutien financier relève de la seule instruction réalisée par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, qui appréciera, au vu des pièces versées et du dossier transmis, l'éligibilité de la demande.

3.1 L'aide financière

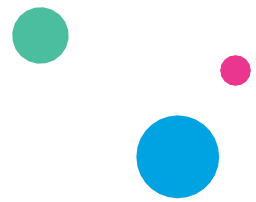
3.1.1 Les dépenses éligibles

Les demandes de financement porteront sur les frais de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre des démonstrations.

Le montant du soutien financier versé dans le cadre de cet appel à projets sera déterminé à l'instruction.

Transport :

- Le **transport** des personnes (jeunes en démonstration, leurs encadrants, les professionnels) pour les établissements situés en dehors du périmètre de la métropole lyonnaise. La mutualisation de moyens de transport entre établissements d'un même territoire devra être



recherchée. Le transport pour les jeunes et personnels basés au sein de la métropole lyonnaise ne sera pas pris en charge.

A noter : Les **frais de déplacement de l'établissement** seront pris en charge qu'il s'agisse d'un véhicule de l'établissement (coûts internes) ou d'un véhicule loué à l'occasion de l'événement (coûts externes). Le barème kilométrique 2026 du Bulletin Officiel des Impôts sera pris en compte.

Hébergement :

La prise en charge des frais d'hébergement varie selon les situations :

- **Professionnels :** Une participation aux frais d'hébergement peut être accordée lorsque le lieu d'activité est situé à plus de 100 km. Cette participation est plafonnée à 60 € par nuit.
- **Jeunes et formateurs en démonstration :** Les demandes de prise en charge sont examinées sous réserve que le lieu de formation soit distant de plus de 100 km. Le remboursement est plafonné à 38 € par nuit et à 13,40 € par repas du soir. La prise en charge est calculée sur la base d'un formateur pour 4 jeunes.

Restauration :

- **Les frais de restauration des jeunes et formateurs en démonstration.** Le plafond forfaitaire pour les repas du midi est fixé à **20,90€ par repas et par personne.**

Fonctionnement :

- Les frais de **fonctionnement** liés à la démonstration : les fluides (électricité, air comprimé, eau, internet...), la matière d'œuvre, la production d'outils/supports pédagogiques, le transport des machines, la location d'écrans, la location de mobilier, de matériel informatique (uniquement dans la mesure où celui-ci est indispensable à la réalisation de la démonstration).

Dépenses de personnel liées à la mutualisation des projets :

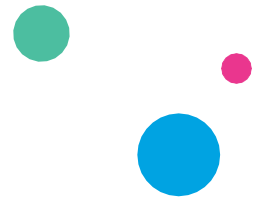
- Uniquement les heures de coordination supplémentaire pour les organismes ayant regroupé des projets qui auparavant donnaient lieu à plusieurs dossiers/demandes de soutien financier.

A noter : Les heures d'encadrement des démonstrations des CFA et des Ecoles de production font l'objet d'un appel à projets distinct.

3.1.2 Les dépenses non éligibles

- Les frais de communication institutionnelle de l'organisme.
- Les frais de location de stand.
- Les frais de stationnement et de carburant.
- L'achat de mobilier, matériel et équipement (ordinateur, appareil photo, écran...).

3.1.3 Présentation du budget prévisionnel de l'opération



Le budget prévisionnel doit faire apparaître l'engagement financier de l'ensemble des partenaires de la démonstration : entreprises partenaires, établissements, branches professionnelles, acteurs de la formation continue...

A cet effet, il convient de détailler les contributions de chacun en termes de mise à disposition de matériel et de personnel ainsi que de contribution financière directe (critères détaillés dans le formulaire accompagnant le présent cahier des charges).

4. Comment présenter une candidature à l'appel à projets

4.1 Le calendrier de l'appel à projets

4 mai 2026 : Lancement de l'appel à projets.

30 juin 2026 : Date limite de remise des candidatures.

A noter : Les dossiers reçus après cette date ne seront pas étudiés.

Septembre 2026 : Notification des décisions d'attribution d'aide financière et des décisions de refus.

Du 14 décembre 2026 au 7 mai 2027 : Transmission par les bénéficiaires des justificatifs pour le versement du solde de l'aide financière.

4.2 Le candidat

Peut être candidat tout exposant au Mondial des Métiers proposant une démonstration sur laquelle sont impliqués la branche professionnelle ou les organismes représentant un secteur d'activité, en direct ou par l'intermédiaire d'un établissement de formation, et répondant aux critères de l'appel à projets.

4.3 Les documents de l'appel à projets

Tous les éléments sont disponibles en téléchargement sur le lien suivant : <https://www.mondial-metiers.com/appel-a-projets-demonstrations-mondial-des-metiers.html>

4.4 Les modalités de dépôt du dossier de candidature

Les dossiers doivent être déposés complets au plus tard le 30 juin à 23h59 en ligne via le lien suivant : <https://www.mondial-metiers.com/appel-a-projets-demonstrations-mondial-des-metiers.html>

4.5 Les pièces constitutives du dossier de candidature

Pour être instruit, votre dossier doit être complet et contenir les éléments administratifs suivants :

- **RIB** de l'établissement bénéficiaire du soutien financier – à compléter directement dans le formulaire en ligne

- **Formulaire AAP_Démonstrations MDM2026** complété et signé
- **Attestation de demande de soutien financier** – dernière page du formulaire
- **Budget prévisionnel** conformément au modèle joint – Annexe 1
- **Avis de situation SIREN du bénéficiaire** daté de moins de 3 mois
- Copie du **document autorisant le représentant du porteur de projet à solliciter une aide financière** (délibération ou procès-verbal d'assemblée générale, ...)
- **Le régime de TVA** auquel est soumis le porteur de projet
- **Les statuts et la copie de déclaration en préfecture, pour les associations.**

A noter : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation peut demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction.

4.6 Les critères de sélection

Les projets doivent détailler les aspects suivants :

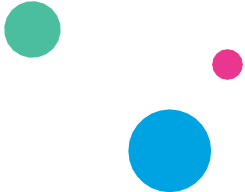
- Les **objectifs**, les étapes et la durée de la démonstration physique ou virtuelle.
- Les **modalités de l'information** donnée au public, l'ensemble des moyens envisagés permettant une mise en valeur des métiers.
- La **mise en situation** des jeunes visiteurs et **l'interactivité** (échanges avec le public, les professionnels et les enseignants ou formateurs).
- Le **financement des projets** (cf Budget prévisionnel modèle-type joint).
- La capacité à mettre en avant de **façon créative les évolutions** du métier. Dans chaque projet, dès lors que c'est possible, l'accent sera mis sur ce qui relève du numérique, des pratiques innovantes, des nouvelles technologies (Ex : Serious Game, tests numériques d'orientation...).
- La **valorisation de supports d'information et d'orientation** numériques et interactifs et de films.

Une vigilance particulière est apportée aux critères suivants :

- Encadrement des coûts de matière d'œuvre en adéquation avec la démonstration, avec une argumentation justifiée de la branche professionnelle concernée dans le cas de montants élevés.
- Pour les établissements ayant déjà bénéficié de financements pour les démonstrations les années antérieures, transmettre le bilan financier de l'année précédente. Les établissements ayant fait l'objet d'une ou plusieurs désaffectations de crédits sur l'appel à projets, auparavant instruit par le Conseil régional, au cours des dernières années ne seront pas prioritaires dans l'attribution d'un financement par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation au titre d'un nouveau projet 2026.
- Capacité de l'organisme à mobiliser d'autres sources de financement.

5. Les conditions d'exécution de l'événement en cas de soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

5.1 L'engagement des candidats en termes de réalisation



Le porteur de projet dont le soutien financier est accordé par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation s'engage à réaliser les démonstrations de métiers telles que décrites dans son formulaire d'appel à projets.

5.2 Obligations de communication

- **Le logo d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation doit être affiché sur les espaces de démonstrations ayant bénéficié d'un soutien financier** dans le cadre du présent appel à projets. Des stickers seront fournis lors du montage de l'évènement. En cas de besoin du fichier graphique les porteurs de projets sont invités à envoyer leur demande à communication@auvergnerhonealpes-orientation.fr.
- Des badges, remis par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation à l'entrée du salon, devront être portés par les jeunes et formateurs sur les démonstrations ayant reçu un financement.
- Les communiqués de presse relatifs à votre présence sur le Mondial des Métiers devront comporter la mention du soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour vos démonstrations.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pourra mettre en avant les démonstrations soutenues via ses propres outils de communication, sous réserve de recevoir de la part du coordinateur de la démonstration les informations nécessaires.

Si vous souhaitez télécharger notre logo, vous le trouverez en téléchargement ici : <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/communication-et-presse/>
Pour toutes demandes complémentaires liées à la communication ou à l'usage de notre logo, merci de vous adresser à : communication@auvergnerhonealpes-orientation.fr.

5.3 Obligations d'évaluation

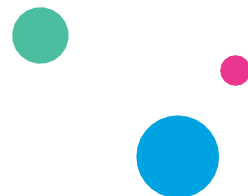
L'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation se réserve la possibilité de réaliser des visites sur site lors du Mondial des Métiers, afin de vérifier la conformité des démonstrations avec les engagements et éléments décrits dans le dossier de candidature du porteur de projet.

5.4 Le versement de l'aide financière

Le versement de l'aide financière sera effectué par virement de compte à compte.

L'aide financière sera versée selon les modalités suivantes :

- Une avance de 20% pourra être versée sur demande du bénéficiaire.
- Le montant total du financement, déduction faite le cas échéant de l'avance éventuellement accordée, sera versé à la réception du compte rendu financier (annexe 2) validé par un expert-comptable, ou le cas échéant accompagné des factures acquittées.
- Le montant de l'aide n'est pas révisable à la hausse, même si le total des dépenses



réellement justifiées dépasse le coût prévisionnel du projet.
Pour obtenir le versement intégral de l'aide financière, le bénéficiaire doit donc justifier de dépenses décaissées (c'est-à-dire payées) à hauteur du montant du forfait. Si la dépense justifiée n'atteint pas ce montant, l'aide versée correspondra au total des dépenses réellement justifiées (c'est-à-dire décaissées, payées).

Un bilan qualitatif et quantitatif des démonstrations en question devra être également fourni. Ce bilan pourra être agrémenté par des supports visuels en lien avec le Mondial des Métiers (photographies du stand, communication numérique etc..) rendant compte des engagements du porteur de projet en termes de communication telles que décrits au point 6.2.

6. Les contacts

Pour toutes questions en lien avec l'appel à projets, merci de les adresser à l'adresse : aap-mondial@auvergnerhonealpes-orientation.fr .

Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Dans la phase d'élaboration et la saisie en ligne vos contacts seront :

Margot LE POGAM

Responsable évènementiel

04.80.92.00.59

margot.lepogam@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Capucine BATTOUE

Chargée de projets évènementiels

04.80.92.00.52

capucine.battoue@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Pour le suivi administratif et financier de votre dossier :

Yves DIDIER

Chargé de mission instruction des financements

aap-mondial@auvergnerhonealpes-orientation.fr